

DRC4559 B – Droit des successions

Professeure : Kim Lambert

Hiver 2027

Description du cours

Ce cours est une présentation d'ensemble du droit successoral québécois. Sa finalité n'est cependant pas d'analyser tous les aspects d'un règlement de succession. Pour favoriser une meilleure compréhension de la législation actuelle en la matière, une explication succincte de certaines notions générales, du fondement et de l'évolution historique du droit des successions sera, préliminairement, abordée. De l'ouverture d'une succession à la dévolution successorale, ce cours s'intéressa à plusieurs sujets, notamment :

- 1) Aux notions préliminaires fondamentales : l'ouverture de la succession et les qualités requises pour succéder ;
- 2) À la dévolution légale des successions : la vocation successorale, les principes directeurs et ses exceptions ainsi que les droits de l'État ;
- 3) À la transmission de la succession : le mode de transmission et le droit d'option des successibles ;
- 4) À la dévolution successorale testamentaire : la nature et les conditions de validité des testaments, la classification des legs, leurs effets et leurs inefficacités.
- 5) Au liquidateur : les qualités requises pour agir, le rôle et l'étendue des fonctions du liquidateur et le mode de désignation du liquidateur;
- 6) À la survie de l'obligation alimentaire : les conditions de survie de l'obligation alimentaire, la fixation de la contribution financière et le plafond de la contribution financière.
- 7) Au processus d'une liquidation successorale : le bénéfice de la séparation des patrimoines, les démarches préliminaires, les démarches conservatoires, les démarches administratives, le paiement des dettes et des legs particuliers, la déclaration de transmission, fin de la liquidation.

Objectif du cours

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure :

- D'expliquer les fondements du droit successoral québécois ;
- D'employer la terminologie appropriée selon le contexte ;
- De mettre en pratique, à l'aide d'études de cas, les règles d'ouverture d'une succession et celles relatives aux qualités requises pour succéder ;
- De reconnaître et distinguer les règles de la dévolution de nature légale et de nature testamentaire ;

- D'appliquer les règles de la dévolution de nature légale et testamentaire, le cas échéant, à une situation de fait hypothétique ;
- D'analyser la validité d'un testament ;
- De distinguer les différents types de legs contenus dans les testaments, leurs effets, ainsi que l'impact de leurs inefficacités;
- D'expliquer et d'appliquer les règles relatives au liquidateur successoral.
- D'expliquer et d'appliquer les normes relatives au processus d'une liquidation successorale et au partage d'une succession.
- D'appliquer les normes relatives aux donations à cause de mort et à la fiducie lors d'un règlement de succession.

Méthode d'enseignement

Le cours sera offert en salle de classe sous forme d'enseignement magistral, de mini-leçons, de groupes de discussion, d'études de cas et d'exercices pratiques.

Pour chacun des cours, l'étudiant devra compléter sa formation en effectuant les lectures qui seront accessibles sur le *Campus Virtuel* (ou communément appelé *Brightspace*), en exécutant les travaux pratiques, en écoutant les présentations PowerPoint accompagnées d'explications audio ou encore en regardant de petites capsules vidéo.

Méthode d'évaluation

- Deux questionnaires **préjudiciables** à réaliser à la maison sur le **Campus Virtuel (15 % chacun de la note finale)**.

Les exercices contiendront des questions de type vrai ou faux ou à choix multiples. Ils sont à livre ouvert. Les questionnaires seront accessibles sur le Campus Virtuel pour une période de **deux semaines**, mais une fois amorcés, ils doivent être terminés à l'intérieur d'un **délai maximal de 24 heures**.

- Une étude de cas, **préjudiciable**, à effectuer en équipe de 3 ou 4 étudiants (**20 % de la note finale**)

Le travail sera accessible sur le Campus Virtuel et les équipes auront deux semaines afin de le compléter.

- Examen final (en classe), **préjudiciable (50 % de la note finale)**

Examen final (en classe) à livres fermés, préjudiciable, qui sera présenté sous forme d'étude de plusieurs cas, de questions à court et long développement et de questions vraies ou fausses. Par ailleurs, la législation ainsi qu'une feuille de notes (format lettre : 8 ½ X 11) recto verso seront autorisées.

Principaux instruments de travail

- *Code civil du Québec*, RLRQ c CCQ-1991

- La jurisprudence et les lectures obligatoires, les cas pratiques et la documentation préparée par la professeure seront disponibles en ligne sur le *Campus Virtuel*.

Ouvrage facultatif, mais pouvant favoriser l'apprentissage de l'étudiant

- BEAULNE, Jacques, mise à jour par Christine Morin, *Droit des successions*, 6^e éd, Montréal (QC), Wilson & Lafleur, 2026.